

Annexe 1

ÉLÉMENTS POUR L'APPROPRIATION DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles constituent des points d'appui et des repères pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elles permettent aux équipes d'interroger leurs pratiques et de les améliorer, en fonction des publics accompagnés et des missions des établissements et services.

Le questionnaire présenté dans cette annexe vise l'appropriation du contenu de ces recommandations par les membres de l'équipe de l'établissement.

Prise en compte de la santé dès le projet d'admission

Quelles relations sont mises en place avec le SIAO ? Comment les professionnels prennent-ils connaissance des orientations préconisées par le SIAO ? Comment les professionnels s'assurent-ils que les ajustements mis en place pour l'accueil de la personne répondent à ses attentes ?

Les premiers entretiens intègrent-ils la dimension santé ? Les aspects administratifs reprennent-ils l'affiliation à l'assurance maladie ? À une complémentaire santé ?

Comment les droits de la personne lui sont expliqués ? Comment le professionnel s'assure-t-il de la compréhension de ces explications ? Comment sont abordés les aspects liés aux secrets des informations sociales et médicales ?

Comment les professionnels s'assurent-ils que les besoins premiers (se nourrir, se vêtir, se reposer) sont satisfaits ? Comment repèrent-ils des besoins en santé et en échantent-ils avec la personne ?

L'accompagnement à la santé tout au long du parcours

Comment les professionnels s'assurent-ils de la connaissance que la personne a de l'organisation de la santé en France ? Comment l'information diffusée est-elle ajustée aux potentialités des personnes accueillies ?

Comment le projet personnalisé facilite-t-il l'appropriation par la personne de son parcours de santé ? Comment les actions de prévention sont-elles construites pour s'assurer de l'appropriation par les personnes accueillies des conseils et outils proposés ? Comment les bilans de santé, les actions de dépistages ou encore les mises à jour des vaccinations sont-ils abordés ?

Comment la personne accueillie a-t-elle connaissance des différents interlocuteurs de santé présents au sein du CHRS et en proximité ? Comment le professionnel propose-t-il à la personne son intervention auprès des professionnels soignants qu'elle rencontre ? Est-ce conforme avec les règles du secret professionnel ?

Comment les professionnels échantent avec les personnes à propos des entretiens médicaux à venir ? Des prescriptions médicales à mettre en œuvre ? Des examens médicaux à réaliser ?

Comment l'équipe est-elle mobilisée lors de situation pouvant rompre un parcours de soin ? Comment sont anticipées les situations d'hospitalisation en urgence ? Comment les professionnels sont-ils soutenus dans les situations de déni ou de refus de soin ?

Comment les professionnels sont-ils à l'écoute de la souffrance psychique et des pathologies psychiatriques ? Quels sont les relais sur lesquels ils peuvent s'appuyer ? Comment la réponse aux besoins des personnes est construite de façon multipartenariale ?

Comment les professionnels intègrent-ils les pratiques de réduction des risques des dommages liés aux addictions dans leurs accompagnements ? L'approche des conduites addictives fait-elle l'objet de réunion d'équipe ? Les pratiques développées génèrent-elles des exclusions du CHRS ? Une analyse des causes des exclusions de l'hébergement est-elle menée dans le cadre de l'évaluation ?

Comment les ajustements relatifs à l'accompagnement à la santé des personnes accueillies peuvent-ils interroger le règlement de fonctionnement ? Comment les personnes sont-elles intégrées à la réflexion menée autour des modifications à apporter à l'organisation du CHRS ?

Un projet d'établissement intégrant les actions d'accompagnement personnalisé d'accès à la santé

Le projet d'établissement définit-il les accompagnements à la santé proposés aux personnes accueillies ? Présente-t-il les professionnels soignants œuvrant dans l'établissement, les conventions de partenariat établis sur le territoire ou l'existence de partenariats factuels ?

Comment les partenaires ont-ils connaissance du projet d'établissement ? Quelles actions de communications leur sont destinées ? Comment l'établissement s'assure-t-il que le SIAO a connaissance des caractéristiques d'accompagnements du CHRS ?

Comment l'établissement partage-t-il sur son territoire d'implantation les connaissances qu'il a des besoins en santé des personnes qu'il accueille afin de développer des actions ajustées ? Est-il intégré aux instances ou groupe de travail sur la démocratie sanitaire ?

Comment l'établissement initie-t-il ou entretient-il des partenariats avec le secteur psychiatrique, les services spécialisés en addictologie ou toute autre spécialité permettant de répondre aux besoins en santé des personnes accueillies ?

Comment le projet d'établissement valorise-t-il les actions de prévention et de promotion de la santé co-construites avec les personnes accueillies ?

Comment l'établissement s'est-il doté de procédure assurant la protection et la sécurité des personnes accueillies ?

Comment l'établissement construit-il son plan de formation en considérant à la fois l'évolution des situations des personnes accueillies et le besoin en compétences des professionnels ? Comment l'établissement invite-t-il les professionnels à participer aux réseaux locaux de réflexions sur la santé ? Comment ces apports sont-ils partagés au sein du CHRS ?